

Pôle culture
Direction musées et patrimoine
Rapporteur : Catherine GENTILE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_305
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

44 - MUSÉE THOMAS HENRY - MISE À JOUR DES CONDITIONS D'ACCÈS À LA GRATUITÉ DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION ARCHÉOCOTENTIN

Le développement sans précédent des recherches archéologiques en Cotentin ces trente dernières années permet de lever le voile sur un large pan de l'histoire du territoire depuis plus de 300 000 ans. Afin de valoriser ces recherches et les présenter au public, le musée Thomas Henry organise de 2022 à 2024 ArchéoCotentin, un cycle d'expositions consacré à l'archéologie du Cotentin. Ce cycle est organisé en partenariat avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), le Groupe de Recherches Archéologiques du Cotentin (GRAC) et avec le concours du Service Régional de l'Archéologie (SRA).

La première exposition du cycle, *ArchéoCotentin I. La conquête d'une presqu'île : 300 000 à 30 av. J.-C* se tiendra du 25 novembre 2022 au 12 mars 2023. La convention de partenariat scientifique, culturel et de communication prévoit d'autoriser l'accès gratuit à l'exposition à certains publics désignés par l'INRAP : les agents de l'INRAP sur présentation de leur carte culture, les jeunes-membres du réseau «Archéo-ambassadeurs et leurs accompagnateurs (deux maximum) sur présentation de leur carte de membre, les membres du réseau des «Enseignants-ambassadeurs» sur présentation de l'attestation fournie par l'INRAP pour l'année scolaire en cours (deux personnes maximum).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser ces catégories de publics à bénéficier de l'exonération du droit d'entrée au musée Thomas Henry et à ses expositions pendant la durée des expositions ArchéoCotentin I et II (2022-2024).

Le conseil municipal est invité à approuver la modification des conditions de gratuité décrites dans la délibération tarifaire des musées.

Vu l'avis favorable de la commission n° 4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

20h31		Nombre de votants : 53	
Pour : 53	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Agnès TAVARD

Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 9 novembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 27 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le neuf novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 27 octobre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine jusqu'à son arrivée : 18h33) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h04) - GENTILE Catherine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée : 18h45) - HÉRY Sophie - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire DUVAL Karine à son départ : 18h08) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire AMIOT Florence jusqu'à son arrivée : 17h29) - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET à son départ : 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ : 18h25 et jusqu'à son arrivée : 20h16) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

GRUNEWALD Martine a donné procuration à CATHERINE Arnaud

HULIN Bertrand a donné procuration à HUREL Karine

LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy

MAGHE Jean-Michel

MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉBERT Karine

ABSENTE

KRIMI Sonia

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le 15/11/2022



ID : 050-200056844-20221115-DEL2022_305-DE